



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# VOS FACTURES LOCALES

CONSULTABLES ET PAYABLES  
EN LIGNE



## Des factures dématérialisées payables en ligne

Vous recevez encore des factures locales (pour l'eau, la crèche, les transports scolaires, etc.) ou des factures hospitalières par courrier postal.

Désormais, vous pouvez **consulter et payer en ligne ces factures dans votre espace personnel d'impots.gouv.fr**. Pour cela, vous n'avez aucune démarche à faire.

Votre collectivité ou votre hôpital participent en effet à une préfiguration nationale lancée par la direction générale des Finances publiques (DGFIP).



### À noter

Si vous utilisez déjà l'espace « famille » du site Internet de votre collectivité pour télécharger ou payer certaines factures locales, le processus ne change pas.

# Comment trouver et payer une facture locale sur impots.gouv.fr

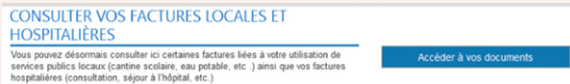
1 Je suis averti-e par courriel de l'arrivée d'une nouvelle facture.

2 Je me connecte à mon espace « particulier » grâce à :

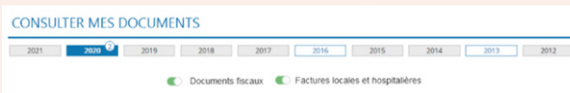
- mon numéro fiscal de 13 chiffres ;
- une identification avec France Connect.



3 J'identifie le service « Consultez vos factures locales et hospitalières ».



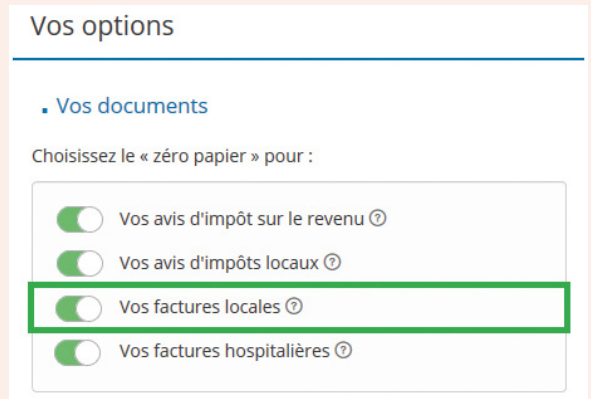
4 Je consulte la facture qui m'intéresse.



5 Je paye en ligne par carte bancaire ou par prélèvement unique sur mon compte bancaire.



6 Si je suis satisfait-e, j'opte pour l'option « zéro papier ». Comme les documents fiscaux, les factures seront disponibles sur l'espace pendant plusieurs années.



## Votre espace particulier sur impots.gouv.fr évolue

Vous avez l'habitude de déclarer vos revenus et de payer vos impôts à partir de votre espace « particulier » sur le site impots.gouv.fr. Cet espace sécurisé, protégé par vos identifiant et mot de passe, comporte désormais un nouveau service : **la consultation de vos factures locales et hospitalières.**

Vous pouvez retrouver dans votre espace particulier les factures de la collectivité ou de l'hôpital qui participe à la préfiguration nationale de ce service. En parallèle, vous recevrez toujours vos factures par courrier postal, jusqu'à ce que vous optiez pour le « zéro papier ».



# Pour en savoir plus



## VOS CONTACTS :

Pour tout renseignement sur ce nouveau service en ligne, adressez-vous au **centre des Finances publiques indiqué sur votre facture.**

Nos agents vous accompagnent dans la transition numérique.

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)



Retrouvez les Finances publiques sur



Direction générale des Finances publiques  
Novembre 2023